**INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE**

**IC – Recrutement d’un consultant national en charge de l’évaluation à mi-parcours du Projet d’appui à la décentralisation et au développement économique local**

**« PADDEL »**

**Lieu de la mission :** A Bujumbura + missions sur terrain (voir TDR)

**Durée de la mission :** Consultant National – **25** jours calendaires prestés pour remise du livrable final requis.

**Description** : Evaluation à mi-parcours du Projet d’appui à la décentralisation et au développement économique local « PADDEL »

**Nom du projet :** Projet d’appui à la décentralisation et au développement économique local « PADDEL

1. **Contexte et Justification de la mission d’évaluation**

En collaboration avec le Ministère en charge de la Décentralisation et du Développement Economique Local, le PNUD a élaboré un document de Projet d’Appui à la Décentralisation et au Développement Economique Local (PADDEL) pour une période de cinq ans à compter de janvier 2019. Ce Programme allait contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de Décentralisation (2018-2027) et la stratégie nationale de développement économique Local, qui constitue le fondement de tout développement local. En effet, le projet a été développé avec les effets suivants : Effet 1 : Les acteurs de l’économie locale, en particulier les entreprises/coopératives, associations ou groupes vulnérables, les femmes et les jeunes à caractère productif ou commercial, ont de performance économique améliorée, et ; Effet 2 : Les communes et les acteurs locaux sont davantage/plus en mesure d’exercer les compétences transférées et les mécanismes de redevabilités et de participation citoyenne sont renforcés.

Dans ce contexte, les produits du projet sont : Produit 1.1 : Les micros, petites et moyennes entreprises, les coopératives, les associations des femmes, des jeunes, et des groupes vulnérables à caractère productif ou commercial sont développées ; Produit 1.2 : Les micros, petites et moyennes entreprises, les coopératives, les associations des femmes, des jeunes, et des groupes vulnérables à caractère productif ou commercial ont un accès accru aux services financiers ; Produit 1.3 : Un mécanisme de communication et de gestion des connaissances sur les expériences communautaires est mis en place ; Produit 2.1 : Les communautés locales, y compris les femmes et les jeunes ont des capacités renforcées pour leur participation aux processus de planification locale et à la gestion des affaires publiques au niveau communale ; Produit 2.2 : Les Communes et les acteurs locaux ont des capacités techniques et opérationnelles renforcées dans la mise en œuvre des compétences transférées.

En effet, l’objectif de ce projet est d’une part de renforcer les capacités des acteurs locaux dans la mise en œuvre efficace des compétences transférées et d’autre part d’améliorer la performance économique du secteur privé local. A cet effet, cinq champs d’action sont appuyés à savoir : (i) Développement des entreprises (ii) Développement des Finances (iii) Renforcement de l’Administration Communale (iv) Amélioration de la participation citoyen/ne (v) Amélioration de partage des bonnes pratiques sur la décentralisation et le développement économique local.

Alors comme indiqué dans le CPD, les populations les plus vulnérables seront ciblées, en particulier les rapatriés, les personnes déplacées, les Batwa, les femmes, les victimes de violence et les personnes handicapées à accéder aux moyens de subsistance et à aider les communautés à développer leurs capacités de production (accès aux produits financiers et non financiers, aux coopératives, à l’entreprenariat, aux AGR, aux unités de traitement, etc.). Le projet a effectivement commencé en août 2019 et les grands résultats à nos jours sont :

* 22187 dont 11285 femmes, 9645 hommes, 397 Twas, 608 Femmes rapatriées et 227 personnes vivant avec handicapes, 6 déplacés et 19 démobilisés ont bénéficiés des activités de renforcement de capacités ;
* 24960 dont 13302 Femmes et 10459 Hommes ; 339 Twas ; 608 femmes rapatriées, et 227 Personnes vivants avec handicap, 6 déplacés et 19 démobilisés exercent au moins une activité économique ;
* 2331 micro et petites entreprises dans les communautés utilisent des plateformes de développement dont 2310 micro-projets dans le cadre de FMCR, 7 micro-projets de savonnerie, couture et production du pain encadrés dans le cadre de l’UPHB ; 7 micro- projets de stockage et exploitation du moulin dans le cadre de l' AFRABU ; 5 coopératives dans le cadre de FONIC ; un micro-projet de four et hangars dans le cadre de l' UNIPROBA ;
* 20 ont été réalisés. Ces projets sont entre autres : 7 projets de savonnerie, couture et production du pain encadrés par UPHB ; 7 projets de stockage et exploitation du moulin de AFRABU ; 5 coopératives par FONIC ; un projet de four et hangars de UNIPROBA ;
* 23247 qui devraient bénéficier des actifs financiers, 20917 en ont bénéficié dont 11173 femmes, 9190 hommes, 69Twa, 6 personnes déplacées, 358 Rapatriés et 19 démobilisées ;
* 5043 ont bénéficié des actifs non-financiers. Ces actifs non-financiers ont été accordé dans le cadre du FONIC pour l’appui des coopératives à 3398 bénéficiaires dont 2129 femmes et 1269 hommes ; des Grants à trois organisations : AFRABU pour 250 femmes ; UNIPROBA pour 155 Batwas et UPHB pour 125 personnes vivant avec handicap ainsi qu’à 1000 personnes bénéficiaires des quatre marchés de Cabara, Gatete, Rugaragara et Kumucungwe.
* Concernant les participants au processus de planification locale et la gestion des affaires publiques au niveau communale, les groupes spécifiques ci-après ont été représenté dans l’élaboration des PCDC pour l’année écoulée à savoir : 66/51 soit 129% représentants les associations féminines ; 70/3 soit 2330% représentants les associations des jeunes ; 2/118 soit 1,6 % représentants les associations des hommes ; 21/7représentants les associations des Twas ; 33 représentants les associations des personnes vivant avec handicap ; 2 représentants les rapatriés ;
* 23 communes disposent de 690 Comités de Développement Collinaires « CDC » qui sont fonctionnels en vue de promouvoir l’engagement des citoyens et redevabilité ;
* 44 Plan Communaux de Développement Communautaire ont élaborés.

Ainsi pour atteindre ces impacts escomptés, plusieurs partenaires ont été mise à contribution notamment : le Ministère ayant en charge la Décentralisation et le Développement Economique Local ; FONIC ; ABELO ; FMCR ; CNFAL ; UNIPROBA ; AFRABU et UPHB. Il sied de noter ici que toutes ces parties prenantes ont usé de leurs expertises en mettant en œuvre leurs approches et stratégies pour contribuer efficacement à l’atteintes des résultats Le projet est mis en dans les provinces de : Rumonge, Makamba, Rutana, Ruyigi et Kirundo.

Il est stipulé dans le document du projet PADDEL que le PNUD effectuera une évaluation externe à mi-parcours. En outre, cette évaluation trouve son fondement dans le respect de la conformité de la politique d’évaluation et des exigences en matière de planification du PNUD.

Les leçons apprises, les conclusions et les recommandations de cette évaluation devront contribuer substantiellement à l’analyse diagnostic du contexte actuel aboutissant à de propositions pertinentes et novatrices pour la réorientation stratégique du PADDEL pour la seconde partie de sa mise en œuvre.

1. **Objectifs de la mission**

Le PNUD a décidé, d’organiser cette évaluation à mi-parcours en vue d’apprécier les résultats atteints, à travers une analyse de la pertinence, l’efficacité, l’efficience, les effets/impacts et la durabilité, au cours de cette phase de mise en œuvre du projet depuis 2019 à nos jours.

Pour ce faire, sous la supervision de l’unité Suivi-Evaluation du Bureau du PNUD (M&E) et en collaboration avec les responsables des Unités programmatiques (Développement Durable & Croissance Inclusive et Gouvernance & Etat de Droits), le Consultant devra :

* Evaluer l’ensemble des progrès (ou le manque de progrès) et détecter les signes préliminaires de succès ou d’échec ;
* Evaluer dans quelle mesure le projet est entrain de contribuer à répondre aux besoins et à résoudre les problèmes des populations avec le principe de ne laisser personne pour compte /institutions bénéficiaires identifiés pendant la phase de conception et déterminer si les besoins à l’origine du projet sont en train d’être satisfaits. L'évaluation cherchera aussi à savoir si le projet est la meilleure solution pour relever les défis dans le contexte actuel ;
* Mesurer dans quelles conditions le projet a obtenu les résultats de développement pour la population ciblée, les bénéficiaires et les autres participants et ou institutions, qu'il s'agisse d'individus, des communautés, d'institutions ou autre ;
* Mesurer la contribution du projet à la réalisation des objectifs fixés pour ses différents volets d'intervention ainsi qu'à celle des objectifs globaux (PND, UNDAF, CPD, et plan stratégique du PNUD)
* Identifier et documenter les grands enseignements tirés et les bonnes pratiques sur les sujets spécifiques :
* Fournir les informations nécessaires pour la planification et les décisions à prendre dans la mise en œuvre du reste de la vie du projet.
* Apprécier dans quelle mesure la stratégie et le contenu des interventions sont-ils en adéquation avec les problèmes posés ? ;
* Juger de la perception qu’ont les parties prenantes (bailleurs, personnel du projet, bénéficiaires, les membres de la communauté, les partenaires de mise en œuvre, les autorités locales,) sur les activités du projet ;
* Apprécier le degré d’appropriation nationale et les chances de pérennisation des acquis (durabilité), lorsque l’appui aura cessé.
* Proposer le type de décision que les utilisateurs prendront en compte sur base des problèmes qui seront identifiés.

**En cas de mission de terrain :**

Le consultant devra prévoir dans son offre les frais nécessaires à la réalisation d’une mission de terrain dans les : Provinces de Rumonge, Makamba, Rutana, Ruyigi et Kirundo

1. **Résultats attendus de la mission**

Au terme de mission du consultant, les résultats attendus sont :

Le rapport de l’évaluation est disponible ;

Toutes les données et les informations sur le processus d’évaluation sont disponibles.

1. **Portée et questions de l’évaluation**

L’évaluation portera sur tous les aspects du projet durant sa mise en œuvre depuis 2019 à nos jours. L’évaluation couvrira l’ensemble des activités, produits et résultats du projet, dans ses provinces d’intervention.

Dans la conduite de cette évaluation, l’équipe d’évaluation devra examiner la performance globale du projet en répondant, notamment aux questions suivantes :

1. **Pertinence du projet et des résultats**
* Dans quelle mesure le projet s’est-il inscrit dans les priorités nationales en matière de développement, les produits et effets du programme de pays, le Plan stratégique du PNUD et les ODD ?
* Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la théorie du changement relative à l’effet correspondant du programme de pays 2019-2023 ?
* Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés des autres projets pertinents dans la conception du projet ?
* Dans quelle mesure les perspectives des personnes en mesure d’influencer les résultats, et de celles qui pouvaient apporter des informations ou d’autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du projet ?
* Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l’égalité des sexes, l’autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. dans le pays ?
* Le problème adressé est-il pertinent et répond-il aux besoins des populations ciblées ? - Les interventions sont-elles pertinentes ?
* Les arrangements institutionnels prévus sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ?
* L’approche choisie et les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs ont-ils été pertinents ? Quelle est la pertinence de la composition de l’équipe du projet ?
* L’équilibre entre les volets du projet a-t-il été pertinent face aux enjeux ? L’opérationnalité du cadre logique, compte tenu du temps et des ressources disponibles, a-t-elle été pertinente ?
* L’aspect genre dans l’identification des bénéficiaires est-il respecté ?
1. **Efficacité du projet**
* Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et effets du programme de pays, aux ODD, au Plan stratégique du PNUD et aux priorités de développement nationales ?
* Dans quelle mesure les produits du projet ont-ils été réalisés ?
* Quels facteurs ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des produits et résultats attendus du programme de pays ?
* La stratégie de partenariat du PNUD a-t-elle été adaptée et efficace ?
* Quels sont les facteurs qui ont contribué à l’efficacité ou à l’inefficacité ?
* Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
* Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?
* Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?
* Les objectifs et les produits du projet sont-ils clairs, pratiques et faisables dans ce cadre ?
* Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?
* Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet se font-elles de manière participative, et cette participation contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il bien tenu compte des besoins des groupes spécifiques et des évolutions des priorités des partenaires ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l’égalité des sexes, à l’autonomisation des femmes et à la réalisation des droits fondamentaux ?
* Les stratégies et les outils (y compris le M&E) utilisés étaient-ils efficaces dans la mise en œuvre du projet ?
* Des partenariats techniques et des synergies ont-ils été établis et ont-ils favorisés la réalisation des produits et l’atteinte des effets ?
* Les mécanismes de pilotage et de suivi des activités mis en place ont-ils fonctionné de manière à permettre une coordination efficace ? Dans quelle mesure le PNUD a pu établir des partenariats solides dans la mise en œuvre des activités ?
* Quels sont les problèmes et contraintes rencontrés dans l’exécution du projet et comment ont-ils influé sur le résultat final ?
* Quelle a été le niveau de collaboration entre l’équipe du projet et les Ministère et Institutions nationales et locales concernés par le projet ?
1. **Efficience des résultats**
* Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d’obtenir les résultats attendus ?
* Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du projet du PNUD et son exécution ont-elles été efficientes et d’un bon rapport coût-efficacité ?
* Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour obtenir les résultats ?
* Les ressources ont-elles été utilisées de manière efficiente ? Les activités soutenant la stratégie présentaient-elles un bon rapport coût-efficacité ?
* Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?

 Dans quelle mesure les systèmes de S&E utilisés par le PNUD permettent-ils d’assurer une gestion efficiente et efficace du projet ?

* Les activités étaient-elles réalisées de manière efficiente ? Le processus d'obtenir des résultats étai-il efficace ?
* La stratégie utilisée pour réaliser chaque produit était-elle la plus appropriée au regard des ressources disponibles ?
* Les ressources mises à la disposition du projet sont-elles à la hauteur des attentes pour permettre la réalisation des produits et atteindre les effets tels que ambitionnés ? Sont-elles consacrées de façon proportionnée à la réalisation des activités par rapport au coût global du projet ?
* Les résultats réels ou attendus (outputs et outcomes) justifient-ils les ressources engagées ?
* Y avait-il d’autres voies et moyens plus efficients de fournir de meilleurs résultats avec les ressources disponibles ?
* Les structures de gestion et de redevabilité du projet étaient-elles efficientes ?
1. **Durabilité, appropriation nationale et pérennisation des actions**
* Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?
* Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?
* Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?
* Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?
* Dans quelle mesure les actions du PNUD représentent-elles une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet ?
* Dans quelle mesure le niveau d’appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
* Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d’égalité des sexes, d’autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?
* Dans quelle mesure les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ?
* Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l’équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
* Dans quelle mesure les interventions du PNUD disposent-elles de stratégies de désengagement bien conçues et bien planifiées ?
* Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?
* Le projet a réussi à respecter les principes clés du développement notamment l'appropriation nationale, et assurer la durabilité des résultats ?
* De quelle manière et à quel niveau les acteurs nationaux ont-ils été associés à la définition et à la mise en œuvre du projet ?
* Le projet permet-il aux autorités politiques, administratives et communales d’acquérir les capacités nécessaires pour initier et piloter des projets d’appui à la décentralisation et en mobiliser les ressources externes et internes ?
* Quelle est la portée de la durabilité des résultats obtenus tant en renforcement des capacités humaines et techniques qu’en matière décentralisation et développement local ?
* Les mécanismes de pérennisation des résultats du projet ont-ils été mis en place ? Sont-ils fonctionnels ?
* Quelles sont les facteurs qui pourraient favoriser ou non la durabilité des résultats atteints ?
* Quelles sont les recommandations pour les interventions similaires dans la nouvelle phase ?

**Égalité des sexes**

* Dans quelle mesure l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
* Le projet a-t-il contribué à la promotion de la participation des femmes aux activités ? Que faire pour améliorer la prise en compte de la dimension genre dans les futures interventions ?

**Droits fondamentaux**

* Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes vivant avec handicap, les femmes et d’autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des effets du projet ?

Quelles sont les stratégies mises en place pour prendre en compte les groupes à besoins spécifiques ?

1. **Méthodologie de l’évaluation**

Une méthodologie plus spécifique de cette évaluation mi-parcours ainsi qu’un plan de travail (y compris une matrice de conception par question principale d’évaluation seront présentés par le Consultant National. La méthodologie proposée devra s’appuyer sur la conduite de diverses activités permettant d’établir une triangulation des données quantitatives et qualitatives et avoir des réponses aux questions évaluatives, issue notamment :

De la revue documentaire en utilisant toutes les sources disponibles au sein du PNUD, Documents de Programme, plans de travail annuels, rapports d’activités et de suivi, accords, notes conceptuelles, rapports d’évaluations précédentes, etc…

Des entretiens structurés ou semi-structurés, les focus groups avec les parties prenantes y compris les bénéficiaires, le personnel du PNUD, le Ministère de l’intérieur à travers sa Direction de la Décentralisation et celle du Développement Economique Local , les gouverneurs de province et administrateurs communaux, les structures spécialisées comme le FMCR, le FONIC et CINFALet les principaux informateurs (OSC impliquées dans la mise en œuvre du projet et autres.) etc

Des visites de terrain dans les zones d’intervention.

Le Consultant National va proposer une approche méthodologique au PNUD en collaboration avec le Ministère de l’Intérieur, du développement communautaire de la sécurité publique, à l’équipe du projet et de l’unité de Suivi-Evaluation du bureau PNUD Burundi pour avoir une même compréhension dès le départ. Le consultant est libre de proposer tout autre outil ou approche pertinente dans la réalisation de cette évaluation. Il peut également aligner d’autres ressources à condition qu’elles remplissent les critères d’éligibilité par rapport au profil recherché et ils devront cependant le justifier dans son offre technique et bien le refléter dans son offre financière.

Enfin, il sera libre aussi de prendre contact avec toute personne ou institution susceptible de contribuer à la réalisation de son mandat et PNUD-Burundi devra dans la mesure du possible lui faciliter la prise de contact avec les parties prenantes identifiées.

1. **Modalités d’exécution**

Les rôles et responsabilités clés dans les processus d’évaluation sont répartis comme suit :

1. **Commanditaires de l'évaluation** : la Direction du bureau pays du PNUD et le Ministère en charge de la Décentralisation et Développement Economique Local. 1) fournir des conseils à l’évaluateur ; 2) répondre à l'évaluation en préparant une réponse du Management et en utilisant les constats de manière appropriée ; 3) allouer les fonds et les ressources humaines nécessaires ; 4) être responsable et rendre compte de la qualité du processus et des produits de l’évaluation ; 5) recommander l'acceptation du rapport final du Groupe de référence.
2. **L’évaluateur** : Le consultant pour effectuer l'évaluation réelle, soumettre l’approche méthodologique, collecter et analyser les données, animer les mini-ateliers, développer le projet de rapport, la présentation Power Point et le rapport final conformément aux termes de référence.
3. **Cogestionnaires de l'évaluation**: Le chargé de suivi-évaluation et communication PADDEL en collaboration avec l’unité Suivi-Evaluation ; le gestionnaire du projet PADDEL, l’équipe du projet , les cheffes des unités DDCI et GED et Procurement pour : 1) gérer les arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ; 2) fournir un appui en coordination au groupe de référence, commissaire de l’évaluation et à l'équipe d'évaluation; 3) fournir à l'équipe d'évaluation l'assistance administrative et les informations et données requises; 4) Analyser le document d’approche méthodologique et les rapports d'évaluation pour s’assurer que la version finale répond aux standards de qualité.
4. **Groupe de référence** : les représentants des parties prenantes (partenaires nationaux, partenaires de mise en œuvre, donateurs, bénéficiaires locaux) pour appuyer la collecte des données requises, surveiller le progrès de l'évaluation et passer en revue le draft du rapport d'évaluation pour la garantie de la qualité. Un atelier sera organisé avec ce Groupe de référence pour passer en revue le draft du rapport.

En tant que commissionnaire de cette évaluation, le rôle principal du PNUD est de fournir un appui stratégique, financier et administratif. Le PNUD doit aussi mener l’ensemble de la coordination afin de gérer tout le processus d’évaluation avec le consultant et s’assurer également de la dissémination et de l’utilisation des conclusions et des recommandations de l’évaluation afin de renforcer l’apprentissage avec les parties prenantes et l’amélioration de la mise en œuvre du Programme du Pays.

1. **Livrables et date de leur remise.**

Les principaux produits attendus du Consultant sont :

**Produit 1**: **Un rapport initial d’évaluation**. Un rapport initial doit être préparé par le consultant national avant d’entrer dans l’exercice de collection de données d’évaluation à part entière. Il doit détailler la compréhension du consultant par rapport aux éléments qui sont évalués et pour quelle raison ils sont évalués, en indiquant comment chaque question de l’évaluation obtiendra une réponse à l’aide de : méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données. Le rapport initial doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations. (*Une réunion de briefing sera organisée avec toutes les parties prenantes au projet 3**jours après le démarrage de la mission)*

**Produit 2** : **Un *draft* du rapport d'évaluation**, 4 jours après la réunion de débriefing, en français et ne comptant pas plus de 30.000 (à l'exception du résumé exécutif et des annexes). Les parties prenantes auront un maximum de 4 jours pour réagir au rapport provisoire et faire des commentaires, et observations. Voir annexe 7 au <http://web.undp.org/evaluation/handbook/documents/english/pme-handbook.pdf> pour le modèle du Rapport de rapport d’évaluation

**Produit 3**: **Un rapport final d’évaluation**, ne comptant pas plus de 30.000 mots (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) en français. 3 jours après réceptions des observations.

**Produit 4 : Une présentation Power Point**, des principales conclusions et des grandes recommandations de l’évaluation à toutes les parties prenantes du projet.1 jours

Le consultant national produira un rapport final d’évaluation comptant au maximum 30 pages (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) en français qui permettra de faire le bilan du projet dans une perspective de redevabilité vis-à-vis du gouvernement du Burundi et de tirer des enseignements qui alimenteront les interventions futures dans le même domaine.

1. **Éthique d'évaluation**

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans [le Guide pour l’éthique de l’évaluation du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)[[1]](#footnote-1) et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies](http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct)[[2]](#footnote-2).

1. **Critères de qualité**
* Une bonne compréhension de la mission
* Une méthodologie pertinente et un calendrier réaliste de mise en œuvre des activités
* Délais et qualité de production des livrables

– validation du rapport de la mission par le PNUD.

**Date de remise des livrables**:

* Rapport initial de l’évaluation : Première semaine de la mission
* *Draft* du Rapport de l’évaluation : 25 jours après le début de la mission
* Rapport final : 10 jours après la fin de la mission
* Présentation PowerPoint des principales conclusions et des grandes recommandations de l’évaluation à toutes les parties prenantes du projet au cours d’un atelier : 10 jours après la fin de la mission
1. **Qualifications**

**Qualification académique :**

* Diplôme universitaire supérieur du niveau de maîtrise en Gestion des programmes ou tout autre domaine équivalent, complété par une formation avancée dans l’évaluation des projets de développement.

**Expérience professionnelle :**

* Expérience minimale de 7 ans dans le domaine de la gestion et de la conduite des évaluations de projets et de programmes au niveau international dans un contexte de développement et/ou post conflit ;
* Expérience avérée en matière d'évaluation des appuis en matière de développement local, ainsi que des questions liées à la décentralisation, le développement économique locale et le développement communautaire ;
* Une vaste expérience dans l’utilisation de méthodologies innovatrices, celles basées sur les résultats en particulier et l’évaluation des résultats (Produits, Effets et Impacts) en l’absence d’évidences / de données empiriques rigoureuses pour démontrer les liens de causalité ;
* Maîtrise des thèmes transversaux tels que la prise en compte du genre dans les projets / programmes.
* Familiarité avec le Système des Nations Unies serait un atout.

**Compétences et aptitudes :**

* Bonnes aptitudes interpersonnelles et de travail en équipe ;
* Excellente communication orale et écrite en français et en anglais
* Excellent leadership et compétences managériales
* Très motivé avec une habilité à travailler avec un minimum de supervision ;
* Maitrise de la langue française et bonne connaissance de l’anglais ;
* Bonne maitrise des outils informatiques.
* Connaissance de l’Afrique en général et du Burundi en particulier serait un atout ;
* Excellentes capacités de facilitation avec l’utilisation de certaines méthodes participatives.
1. **Documents à fournir dans le dossier de candidature**

Les dossiers de soumission devront comprendre les éléments ci-après :

**Une proposition technique**

* Note explicative sur la compréhension des TDRs et les raisons de la candidature ;
* Offre technique développée - approche méthodologique et organisation de la mission envisagée ;
* Curriculum Vitae incluant l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références et leurs contacts ;
* Formulaire P11 dûment rempli et signé du consultant International.

**Une proposition financière**

* La proposition financière complète doit être soumise sur la base de l’approche forfaitaire (lump sum) et libellée en USD ou toute autre monnaie convertible. Tous les couts liés à cette mission seront considérés par le consultant, le PNUD ne prendra pas de frais additionnels en charge.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé aux candidats de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire. Les consultants doivent spécifier dans cette ventilation budgétaire **TOUS** les frais logistiques (frais de mission lors des descentes sur terrain, communication, location véhicule, carburant, etc. si cela fait partie du terme de références) et les honoraires, en tenant compte du nombre de jours de travail prévus, ainsi que du nombre de descentes, conformément à ce qui aura été décrit dans la proposition technique. Le PNUD ne prendra en charge aucun frais supplémentaires.

Le réalisme des coûts indiqués pour les descentes sur terrain pourra être vérifié par le PNUD en effectuant une comparaison indépendante avec les prix du marché. Le PNUD n'accepte pas les frais de mission excédant les taux en vigueur au sein du SNU. Le PNUD se réserve le droit de négocier l’offre retenue dans les limites budgétaires et dans le cadre de référence.

Toute dépense non prévue par les TDR ou explicitement inscrite à l’offre financière telle qu’acceptée par le PNUD, quelle qu’en soit la nature, doit être convenue par écrit entre le Bureau du PNUD et le consultant individuel à l’avance, sous peine de ne pas être remboursée.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les TDR et après validation de ces livrables par le responsable désigné par le PNUD.

Les candidats consultants seront évalués sur base de la méthodologie suivante :

Analyse cumulative : Le contrat sera accordé au consultant dont l’offre aura été évaluée et confirmée comme:

* + En adéquation avec les Termes de Référence de la mission
	+ Ayant obtenu le plus haut score à l’évaluation combinée de l’offre technique et financière.

\* Evaluation Technique : 70 %

\* Evaluation financière : 30 %

Seuls les candidats obtenant un minimum de 70 points seront considérés pour l’évaluation financière.

**Grille Evaluation :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Max. Point/ 100** |
| * Diplôme de niveau Maîtrise au moins dans une discipline liée à l’objet de la consultance
 | Critère exclusif |
| * Jouir d’une expérience pertinente d’au moins 7 ans dans l’évaluation des projets.
* Avoir une expérience professionnelle d’au moins 7 ans dans plusieurs secteurs techniques pertinents à savoir : Décentralisation, Développement économique locale, le développement communautaire et domaines similaires ;
 | / 25 |
| * Avoir déjà effectué au moins 4 missions d’évaluation des projets dans le domaine de l’état de droit ou projets similaires.
 |  / 35 |
| * Avoir une expérience dans la production et /ou la traduction des rapports en anglais.
 | /10 |
| * Avoir une compréhension avérée de l’intégration de la dimension genre dans l’évaluation des projets.
 | / 10 |
| * Présentation de la compréhension de la mission, de l’approche méthodologique et de l’organisation de la mission envisagée – Inclus les journées maximales de missions de terrain.
 | /20 |

**XII. Calendrier du processus d’évaluation**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activité** | **Livrables** | **Échéancier** |
| Élaborer la méthodologie et le plan de travail détaillé | Rapport initial de l’évaluation | **3 jours** |
| Réunion de lancement de la mission |
| Examen des documents et consultations des parties prenantes | *Draft* du Rapport de l’évaluation | 18 jours |
| Visites sur le terrain |
| Analyse des données, compte rendu et présentation du projet de rapport d'évaluation |
| Atelier de validation | Rapport final | 3 jours |
| Finalisation du rapport d'évaluation intégrant les ajouts et commentaires fournis par toutes les parties prenantes et soumission au PNUD  |
| Préparer une présentation PowerPoint | Présentation PowerPoint des principales conclusions et des grandes recommandations de l’évaluation à toutes les parties prenantes du projet au cours d’un atelier | 1 jour |
|  |  |  |

**13. Annexes des TdR**

* Cadre de résultats et théorie du changement de l’intervention

| **Effet visé tel qu’il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] :** D’ici 2023 davantage de femmes, de jeunes et de groupes vulnérables sont intégrés aux niveaux socioéconomique, politique et utilisent des services de protection sociale. |
| --- |
| **Indicateurs d’effet tels qu’ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] /, y inclus la situation de référence et les cibles :*****Indicator 1:*** *Proportion of population covered by social protection floors/systems, by sex, specifically children, unemployed persons, older persons, persons with disabilities, pregnant women, newborns, work-injury victims and the poor and the vulnerable****Baseline****:* *(a) Women: 1%**(b) Men: 1.2%****Target****: (a) 1.5%; (b) 2.1%* |
| **Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD:** *Growth and development are inclusive and sustainable, incorporating productive capacities that create employment and livelihoods for the poor and excluded* |
| **Intitulé et numéro Atlas du projet :** |
| **PRODUITS ESCOMPTÉS**  | **INDICATEURS DE PRODUIT[[3]](#footnote-3)** | **SOURCE DES DONNÉES** | **SITUATION DE RÉFÉRENCE** |  |  | CIBLES (par fréquence de recueil des données) | MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS  |
| **Valeur** | **Année** | **Année1** | **Année2** | **Année3** | **Année4** | **Année5** | FINAL |
| **Produit 1.1** : Les micros, petites et moyennes entreprises, les coopératives, les associations des femmes, des jeunes, et des groupes vulnérables à caractère productif ou commercial sont développées | **1.1.1.** Nombre de personnes désagrégées par sexe et groupes ayant bénéficié d’un programme de renforcement des capacités grâce à l’appui du programme |  | (a) Hommes: 1,393(b) Femmes: 515 |  | (a) 200(b) 200 | (a) 200(b) 200 | (a) 229(b) 200 | (a) 220(b) 200 | (a) 200(b) 200 | (a) 2,300(b) 1,515 | * Réunions avec les partenaires,
* Visite de terrain,
* Revue des rapports des partenaires,
* Revue annuel
 |
| **1.1.2.** Nombre d'hommes, de femmes et de jeunes exerçant une activité économique grâce à l’appui du programme  |  | (a) Hommes: 5,646(b) Femmes: 9,018(c) Batwas: 0d) Personnes vivant avec handicap: 0(e) Déplacées et retournées: 0 | 2018 | (a) 500(b)1,000(c) 100(d) 30(e) 100 | (a) 2,500(b) 4,318(c) 200(d) 60(e) 250 | (a) 2,585(b) 3,554(c) 350(d) 60(e) 300 | (a) 2,585(b) 3,554(c) 350(d) 50(e) 300 | (a) 2,085(b) 3,554(c) 350(d) 50(e) 300 | (a) 15,901(b) 24,998(c) 975(d) 1,350(e) 1,250 |
| **1.1.3.** Nombre de micro, petites et moyennes entreprises dans les communautés, en particulier des femmes entrepreneurs / associations de femmes, utilisant des plates-formes de développement pour des moyens de subsistance inclusifs et durables non-agricoles |  | (a) Gérée par les Hommes: 176(b) Gérée par les Femmes: 20 |  | (a) 15(b) 30 | (a) 25(b) 40 | (a) 25(b) 38 | (a) 241(b) 36 | a) 241(b) 36 | (a) 267(b) 200 |
| **1.1.4** Nombre de projets de développement économique local mis en œuvre avec l'appui du programme |  | Projets de développement : 14 | 2018 |  | 6 | 5 | 5 | 4 | 34 |  |
| **Produit 1.2** : Les micros, petites et moyennes entreprises, les coopératives, les associations des femmes, des jeunes, et des groupes vulnérables à caractère productif ou commercial ont un accès accru aux services financiers | **1.2.1.** Nombre de personnes désagrégé par sexe et par groupe ayant accès à des actifs financiers |  | (a) Hommes: 5,402(b) Femmes: 8,253(c) Batwas: 0d) Personnes vivant avec handicap: 0(e) Déplacées et retournées: 0 | 2018 | (a) 1,720(b) 2,095(c) 200(d) 100(e) 1,000 | (a) 1,720(b) 2,095(c) 200(d) 100(e) 1,000 | (a)1,720(b) 2,095(c) 200(d) 100(e) 1,000 | (a)1,720(b) 2,095(c) 200(d) 100(e) 1,000 | (a)1,720(b) 2,095(c) 200(d) 100(e) 1,000 | (a) 14,002(b) 18,728(c) 1,000(d) 500(e) 5,000 | * Réunions avec les partenaires,
* Visite de terrain,
* Revue des rapports des partenaires,
* Revue annuel
 |
| **1.2.2.** Nombre de personnes désagrégé par sexe et par groupe ayant accès à des actifs non financiers  |  | (a) Hommes: 244(b) Femmes: 765(c) Batwas: 0d) Personnes vivant avec handicap: 0(e) Déplacées et retournées: 0 |  | (a) 365(b) 959(c) 100(d) 40(e) 250 | (a) 365(b) 959(c) 100(d) 40(e) 250 | (a)366(b) 959(c) 100(d) 40(e) 250 | (a) 365(b) 959(c) 100(d) 40(e) 250 | (a) 365(b) 959(c) 100(d) 40(e) 250 | (a) 2,070(b) 5,560(c) 500(d) 200(e) 1000 |
| **Produit 1.3** : Un mécanisme fonctionnel de communication, de gestion des connaissances et du genre sur les expériences communautaires est mis en place. | **1.3.1.** Nombre de communes avec des outils de capitalisation des bonnes pratiques sur le genre et le développement |  | Commune : 0 |  | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 | * Réunions avec les partenaires,
* Visite de terrain,
* Revue des rapports des partenaires,
* Revue annuel
 |
|  | **1.3.2.** Nombre de Communes ayant partagés des bonnes pratiques sur le genre et le développement |  | Commune : 0 |  |  | 3 | 3 | 3 | 1 | 10 |  |
| **Produit 2.1**: Les communautés locales, y compris les femmes et les jeunes ont des capacités renforcées pour leur participation aux processus de planification locale et à la gestion des affaires publiques au niveau communale. | **2.1.1.** Nombre d’associations communautaires participant aux processus de planification locale et à la gestion des affaires publiques au niveau communale, désagrégé par type d’organisation (société civile, association des femmes, associations de Batwas) |  | (a) Associations des femmes: 0(b) Associations des jeunes: 0(c) Associations mixed (hommes et femmes): 0d) Associations des Batwas: 0 | 2018 | (a) 2(b) 1(c) 3(d) 1 | (a) 2(b) 1(c) 3(d) 1 | (a) 2(b) 1(c) 3(d) 1 | (a) 2(b) 1(c) 3(d) 1 | (a) 2(b) 1(c) 3(d) 1 | (a) 10(b) 5(c) 15(d) 5 | * Réunions avec les partenaires,
* Visite de terrain,
* Revue des rapports des partenaires,
* Revue annuel
 |
| **2.1.2.** Nombre d’initiatives visant la participation citoyenne mises en œuvre grâce à l’appui du programme |  | Initiatives communautaires |  | 3 | 2 | 2 |  |  | 7 |
| **2.1.3.** Nombre de Communes ayant de mécanismes fonctionnels pour promouvoir l'engagement des citoyens et la redevabilité |  | Commune : 0 |  | 10 | 5 | 5 | 5 |  | 25 |
| **Produit 2.2** : Les Communes et les acteurs locaux ont des capacités techniques et opérationnelles renforcées dans la mise en œuvre des compétences transférées | **2.2.1.** Nombre de Communes ayant des plans assortis du budget de développement sensible au genre et alignés aux priorités nationales et aux objectifs de développement durable. |  | PCDC : 0 |  | 10 | 15 |  |  |  | 25 | * Réunions avec les partenaires,
* Visite de terrain,
* Revue des rapports des partenaires,
* Revue annuel
 |
| **2.2.2.** Existence d'un mécanisme de coordination du développement local sensible au genre |  | (a) Oui(b) Non |  | (a) Oui(b) Non  | (a) Oui(b) Non | (a) Oui(b) Non | (a) Oui(b) Non | (a) Oui(b) Non |  |
| **2.2.3.** Nombre de Communes ayant de mécanismes novateurs efficaces d'engagement civique, y compris la participation des femmes et des groupes marginalisés |  | Mécanismes novateurs efficaces : 0 |  | 10 | 15 |  |  |  | 25 |
| **2.2.4.** Nombre d'acteurs locaux, y compris les femmes bénéficiant de programmes de renforcement des capacités pour assurer la maîtrise d’ouvrage, désagrégé par sexe et par institution |  | (a) Hommes: 1,393(b) Femmes: 515 |  | (a) 200(b) 200 | (a) 200(b) 200 | (a) 229(b) 200 | (a) 220(b) 200 | (a) 200(b) 200 | (a) 2,300(b) 1,515 | * Réunions avec les partenaires,
* Visite de terrain,
* Revue des rapports des partenaires,
* Revue annuel
 |
| **2.2.5.** Nombre de Communes ayant mis en place des stratégies et des plans de développement économique local inclus: (a) avec des cadres institutionnels inclusifs et soucieux de l'égalité des sexes; (b) avec des partenariats public-privé pour accélérer les initiatives catalytiques de développement économique local |  | (a) Avec des cadres institutionnels inclusifs et soucieux de l'égalité des sexes: 25(b) Avec des partenariats public-privé pour accélérer les initiatives catalytiques de développement économique local: 25 | (a) 5(b) 5 | (a) 5(b) 5 | (a) 5(b) 5 | (a) 5(b) 5 | (a) 5(b) 5 | (a) 25(b) 25 | (a) 5(b) 5 |
|  | **2.2.6. Nombre de Communes ayant développé des budgets sensibles au genre** |  | Commune : 0 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |  |  |  |

Théorie de changement



* Principales parties prenantes et partenaires

Institutions Gouvernementales

* Le Ministère ayant la Décentralisation dans ses attributions, aura la responsabilité d’assurer la coordination et facilitation des actions de mise en œuvre de la décentralisation.
* Le Ministère ayant le Développement local dans ses attributions, aura la responsabilité d’assurer la coordination et facilitation des actions de mise en œuvre du développement économique local.
* Institutions autonomes sous-tutelles des Ministères seront mobilisées grâce à leur expertise spécialisée. Il s’agit de : Fonds National d’Investissement Communal (FONIC), Fonds de Micro Crédit Rural (FMCR), Centre National de Formation des Acteurs Locaux (CNFAL). Le FONIC donnera l’appui-conseil aux Communes dans la préparation des dossiers de passation des marchés et la gestion du système de coordination des intervenants au niveau communal. Le FMCR mettra en œuvre l’approche de micro crédit pour les personnes pauvres mais économiquement actives, y compris des femmes et des jeunes. Le CNFAL assurera la coordination des activités de renforcement des capacités des acteurs locaux.
* Province : Un rôle d’hôte des exercices de développement économique local (DEL) dans les Communes et encourage des initiatives intercommunales au besoin. Aussi, la Province s’assure de la mobilisation des effectifs techniques provinciaux pour appuyer le processus DEL dans les Communes.
* Commune : La Commune aura la responsabilité de la planification locale, la coordination des intervenants, la mise à contribution du secteur privé, des comités communaux de développement communautaire et comités locaux de bonne gouvernance. Aussi, la Commune fera le suivi des projets et la collecte des données.

Société civile

* L’Association des Elus Locaux (ABELO) a un avantage comparatif unique car elle la seule association des Communes au Burundi et qui mène des actions de plaidoyer comme mentionné dans la politique nationale de la décentralisation. Elle sera mobilisée pour mener le plaidoyer dans la promulgation des textes d’application de la loi sur le transfert des compétences, la mise en application effective de la loi de transfert des compétences, la révision des textes légaux et règlementaires des Ministères sectoriels. Aussi, l’association va faciliter la mise en œuvre des programmes de renforcement de capacités de ses membres et des institutions communales.
* L’Association des Femmes Rapatriés du Burundi (AFRABU) est la seule organisation nationale regroupant spécifiquement des femmes retournées comme actrices pour leur autonomisation économique et l’autofinancement. A cet effet, leur rôle sera de favoriser la socio-économique réintégration des femmes rapatriées et déplacées.
* L’Union des Personnes vivant avec Handicap au Burundi (UPHB), qui a le rôle de favoriser la résilience socio-économique des personnes vivant avec handicap ;
* L’UNIPROBA, une des associations de promotion des droits des Twa au Burundi. Son rôle principal dans le projet est de renforcer la résilience socio-économique des femmes Twa.
1. http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines. [↑](#footnote-ref-1)
2. http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct [↑](#footnote-ref-2)
3. Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits issus du Cadre intégré de résultats et d’allocation des ressources (IRRF) du Plan stratégique du PNUD, selon qu’ils sont pertinents, en sus des indicateurs de résultats spécifiques du projet. Il conviendra éventuellement de ventiler les indicateurs par sexe ou selon les autres groupes cibles. [↑](#footnote-ref-3)